



# POTASSIUM ANTIMOINE III TARTRATE TRIHYDRATE

ST058.500G

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1 - Date de révision 26.09.2018

Date d'impression : 30.11.2018

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateurs de produit

|                  |   |
|------------------|---|
| Nom du produit : | Potassium antimoine III tartrate trihydrate   |
| Code Produit :   | ST058.500G  |
| Numéro CAS :     | 28300-74-5  |
| Numéro Index :   | 051-003-00-9  |
| Numéro REACH :   | Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure |

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Utilisations identifiées : | Substances chimiques de laboratoire<br>Fabrication de substances |
|----------------------------|--|

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|           |  |
|-----------|--|
| Société : | <b>SORDALAB</b><br>15 Avenue des grenots<br>91150 ETAMPES<br>Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72<br>Fax : +33 (0)1 69 92 26 74<br>Adresse e-mail : <a href="mailto:chimie@sordalab.com">chimie@sordalab.com</a> |
|-----------|--|

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: | +33 (0)1 45 42 59 59 |
|------------------------------------|----------------------|

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302

Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 4), H332

Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 2), H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

**Attention**

Mention de danger

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Information supplémentaire sur les dangers (UE)

Aucun(e)

**2.3 Autres dangers**

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Synonyme : Tartre émétique

Formule :  $C_8H_4K_2O_{12}Sb_2 \cdot 3H_2O$

Poids moléculaire : 667,87 g/mol

N° CAS : 28300-74-5

N° CE : 234-293-3

N° Index : 051-003-00-9

**Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008**

| Composant  | Classification                                       | Concentration |
|--|--|---------------|
| <b>Potassium antimoine III tartrate trihydrate</b> |  |               |
| N° CAS : 28300-74-5                                | Acute Tox. 4; Aquatic Chronic 2;<br>H302, H332, H411 | ≤ 100%        |
| N° CE : 234-293-3                                  |  |               |
| N° Index : 051-003-00-9                            |  |               |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**Conseils généraux**

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**En cas d'inhalation**

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

### **En cas d'ingestion**

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de carbone, Oxydes de potassium, Oxydes d'antimoine.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### **5.4 Information supplémentaire**

Donnée non disponible

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter une protection respiratoire. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Pour l'élimination, voir section 13.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Pour les précautions, voir section 2.2

### **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Classe de stockage : Matières dangereuses toxiques (catégorie 3) ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

| Composant                                   | N° CAS     | Valeur Type d'exposition   | Paramètres de contrôle | Base   |
|---|------------|--|------------------------|--|
| Potassium antimoine III tartrate trihydrate | 28300-74-5 | VME  | 0,5 mg/m <sup>3</sup>  | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
|   | Remarques  | Certains ou tous ces composés sont classés C1a, C1b ou C2. Valeurs limites indicatives |                        |  |

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses, à la fin de la journée de travail.

#### **Équipement de protection individuelle**

##### **Protection des yeux/du visage**

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

##### **Protection de la peau**

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

##### **Protection du corps**

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

##### **Protection respiratoire**

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N99 (US) ou de type P2 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

##### **Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                   |                                 |
|-------------------|---------------------------------|
| a) Aspect         | Forme: Poudre<br>Couleur: Blanc |
| b) Odeur          | Donnée non disponible           |
| c) Seuil olfactif | Donnée non disponible           |
| d) pH             | 4 à 20°C                        |

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| e) Point de fusion/point de congélation                            | >300°C                         |
| f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition           | Donnée non disponible          |
| g) Point d'éclair  | Donnée non disponible          |
| h) Taux d'évaporation  | Donnée non disponible          |
| i) Inflammabilité (solide, gaz)                                    | Donnée non disponible          |
| j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Donnée non disponible          |
| k) Pression de vapeur  | Donnée non disponible          |
| l) Densité de vapeur   | Donnée non disponible          |
| m) Densité relative  | 2,600 g/cm <sup>3</sup> à 20°C |
| n) Hydrosolubilité   | 83 g/l à 20°C - Soluble        |
| o) Coefficient de partage: n-octanol/eau                           | Donnée non disponible          |
| p) Température d'autoinflammabilité                                | Donnée non disponible          |
| q) Température de décomposition                                    | Donnée non disponible          |
| r) Viscosité   | Donnée non disponible          |
| s) Propriétés explosives   | Donnée non disponible          |
| t) Propriétés comburantes  | Donnée non disponible          |

## **9.2 Autres informations concernant la sécurité**

Masse volumique apparente 1,3 g/l

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Donnée non disponible

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible

### **10.4 Conditions à éviter**

Donnée non disponible

### **10.5 Matières incompatibles**

Acides minéraux, Bases fortes, Carbonates, Plomb, Sels d'argent, Oxydants forts.

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible  
En cas d'incendie : voir section 5

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

DL50 Oral(e) - Rat - 115 mg/kg

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Donnée non disponible

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Donnée non disponible

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Humain - fibroblaste - analyse cytogénétique

Rat - analyse cytogénétique

### **Cancérogénicité**

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

### **Information supplémentaire**

RTECS: CC6825000

Le tartrate-antimonié de potassium est le composé de l'antimoine trivalent le plus puissant. Les composés de l'antimoine trivalent sont plus toxiques que les composés pentavalents parce qu'ils sont éliminés lentement : Troubles digestifs, Migraine, Vertiges, Faiblesse.

Des lésions rénales peuvent se produire.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Toxicité pour les poissons

CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 37 mg/l - 4 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 5 mg/l - 48 h

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 30 d - 12 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 3,4

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Autres effets néfastes**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

#### Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1551

IMDG: 1551

IATA: 1551

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: TARTRATE D'ANTIMOINE ET DE POTASSIUM

IMDG: ANTIMONY POTASSIUM TARTRATE

IATA: Antimony potassium tartrate

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 6.1

IMDG: 6.1

IATA: 6.1

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III

IMDG: III

IATA: III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui

IMDG Marine pollutant: yes

IATA: no

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.